



Syndicat C.G.T DES FONCTIONNAIRES
TERRITORIAUX ACTIFS
de la ville de
OISSEL SUR SEINE
Place du 8 Mai 1945
76350 OISSEL
06/29/87/24/07 // 02/35/02/39/10
e-mail : cgt.oissel@gmail.com

Mairie
Place du 8 mai 1945
76350 OISSEL-SUR-SEINE
A l'attention de Mr Le Maire

Copie : Direction Générale
Ressources Humaines

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du Mardi 01 Février 2022 au Jeudi 31 Mars 2022 inclus.

Le 25 Janvier 2022

Monsieur Le Maire,

Dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable.

Il en va de même pour les fonctionnaires territoriaux dont les rémunérations sont bloquées depuis douze ans à cause du gel du point d'indice, gel réaffirmé par le gouvernement.

Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la Fonction Publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires...

La loi dite de transformation de la Fonction Publique entend bien changer la nature de la Fonction Publique Territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but.

Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le Président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre !

Cela d'autant plus que les personnels ont toujours répondu présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Les raisons de la colère ont atteint leur pleine maturité !

Dans la continuité des récentes mobilisations et comme une étape dans le processus de mobilisation des territoriaux, **le syndicat CGT Territoriaux de Oissel** appelle les fonctionnaires territoriaux, à faire grève :

- pour le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ; pour le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ; pour la réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ; pour des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau avec la revalorisation du minimum salarial à 2000 € et l'augmentation générale de l'ensemble des rémunérations ; pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ; pour le retrait du projet de loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ; pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ; pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction Publique ; pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ; pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ; pour la défense et le renforcement des Services Publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ; pour l'abrogation du jour de carence.